

INSCRIPTION DANS LES ECOLES MATERNELLES ET ELEMENTAIRES

L'inscription est faite par le maire de la commune (le directeur ou la directrice de l'établissement procède à l'admission).

En école maternelle, accueil des enfants à partir de 3 ans (accueil possible dans la limite des places disponibles s'ils ont atteint l'âge de 2 ans au jour de la rentrée scolaire uniquement si l'enfant est apte physiquement et psychologiquement).

L'inscription concerne les enfants qui fréquenteront pour la première fois l'école maternelle ou élémentaire.

DEMARCHES

Les inscriptions ont lieu chaque année à partir du mois d'avril.

Les parents s'adressent à la mairie et présentent :

- + Le livret de famille, une pièce d'identité ou la copie de l'acte de naissance
- + Un justificatif de domicile (facture téléphone, électricité, gaz, quittance assurance logement, certificat imposition ou non-imposition) de moins de 3 mois
- + Le carnet de santé de l'enfant
- + Le certificat de radiation délivré par le directeur de l'ancienne école si changement de domicile.

En cas de résidence chez un particulier :

- + Pièce d'identité de l'hébergeant
- + Lettre de l'hébergeant justifiant que la personne est hébergée depuis 3 mois
- + Justificatif de domicile de l'hébergeant

Le certificat d'inscription délivré par le maire est transmis au directeur à ou la directrice de l'école.

DEROGATIONS

Une dérogation doit être déposée auprès de la mairie dans les cas suivants :

- + Pour tout enfant domicilié à SARRALBE que les parents souhaitent scolariser dans une école maternelle ou élémentaire autre que celle de son périmètre scolaire
- + Pour les enfants domiciliés hors de la commune et que les parents souhaitent inscrire dans une école maternelle ou élémentaire de SARRALBE

Les demandes de dérogation sont disponibles en mairie de SARRALBE, au service :

Service « Règlementation / Etat-Civil »
N° tél. : 03.87.97.84.57 - N° fax : 03.87.97.00.65
ainsi que sur le site internet de la mairie.

Pour tous renseignements, s'adresser en mairie :
Service « Règlementation / Etat-Civil »
N° tél. : 03.87.97.84.57 - N° fax : 03.87.97.00.65
ec-ville.sarralbe@wanadoo.fr